



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de Convocation :</u> 20 août 2020
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 15
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 7.7

L'an **deux mille vingt** et le **03 septembre**, à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. **SANS**, Mme **GÉRARD**, M. **RAMEAU**, Mme **AIMONE-CAT**, M. **LIVOTI**, M. **AMOUROUX**, Mmes **DALLA-ZANNA**, **GRANGE**, MM. **ROQUEBERT**, **CELLIER**, **DESHONS**, **EVIN**, Mmes **COURTOUX**, **SANDY**, **AGUILA**.

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Franck EVIN

Objet : Désignation d'un architecte pour aménagement du local du poste de garde de l'ancien site d'Elf Aquitaine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Société YES 1, agence d'intérim installée à BOUSSENS est à la recherche d'un nouveau local et ajoute qu'il lui a proposé l'ancien poste de garde du site Elf Aquitaine.

Après avoir visité le local, la Société YES 1 a adressé à la Mairie une lettre d'engagement pour prise à bail commercial après aménagement du local.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Municipal précédent avait déjà envisagé une reconversion de ce poste de garde et confié la réalisation d'un état des lieux à Monsieur Pierre DIS, architecte à MURET. Il propose donc :

- d'accepter l'engagement de la Société YES 1 pour une prise à bail commercial ;
- de demander à Monsieur Pierre DIS, architecte à MURET, de reprendre le dossier d'étude des travaux et de faire une proposition d'honoraires pour une mission complète jusqu'à l'achèvement du chantier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'engagement de la Société YES 1 pour une prise à bail commercial ;
- de demander à Monsieur Pierre DIS, architecte à MURET, de reprendre le dossier d'étude des travaux et de faire une proposition d'honoraires pour une mission complète jusqu'à l'achèvement du chantier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **10 septembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **08 septembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

